

Feuille de route, plan stratégique, convention tripartite comment ça marche ?



Tous les 3 ans, Pôle emploi, l'Unédic et l'Etat passent une convention dite tripartite fixant les objectifs pour les années à venir en termes d'orientations, d'activités, d'organisations.

La dernière fixée pour 2015/2018 a été **validée en Conseil d'Administration Pôle emploi grâce au patronat + CFDT+CFTC+FO+CGC (la CGT s'abstenant)**

Ensuite, la convention tripartite est déclinée en plan stratégique pour 2015/2020 avec les chantiers, expérimentations, tests et pilotes à mettre en œuvre (ex : précédemment l'EID, accueil unique...)

Lors du CCE, dans la continuité de la convention tripartite, le plan stratégique a été validé par CFDT et CGC

FO n'a pas pris part au vote

Le SNAP s'abstient

SNU- SUD rejoints par CFTC et CGT se sont opposés

Puis arrive la feuille de route pour l'année 2015, déclinaison de ce qui touche au plus près de notre quotidien professionnel, à courte échéance où :

Plus personne ne valide

FO continue à ne pas prendre part au vote, rejoint par la CGC

La CFDT s'abstient

SNU-SUD-CFTC-CGT rejoints désormais par le SNAP s'opposent

La feuille de route 2015 à Pôle emploi, c'est :

- l'externalisation totale de la file Inscription 3949 à un sous traitant privé, dont on ne connaît pas le coût,
- l'externalisation du suivi des DE « les plus autonomes » à des opérateurs privés, pour un coût non communiqué là non plus. Cette externalisation du placement, sur 6 mois, équivaut aux objectifs d'accompagnement intensif (renforcé+IEJ+global) alloués à Pôle emploi Midi Pyrénées pour l'année 2015
- la digitalisation des services, avec les ateliers en ligne (MOOCS). Exemple : la construction du projet professionnel. Quid des ateliers animés en interne ? Une compétence qui disparaît ?
- un pilotage par les résultats avec des indicateurs différents entre DT de la région, entre sites de la région quant aux taux de paiement dans les délais, ou de MER+ à faire, instituant les inégalités territoriales et la concurrence entre agents-es
- le MADU (moteur d'analyse du dossier unique) permettant de tester, pendant 6 mois, par les conseiller-es la dématérialisation de l'inscription et du traitement de la demande d'allocations qui sera effectuée, dès janvier 2016, par les demandeuses et demandeurs d'emploi sur pole-emploi.fr

Sur ce thème, **les élu-es du CE à la demande du SNU, ont alerté** sur ce déploiement car nous mesurons partiellement l'impact de cette technologie sur l'organisation du nouveau parcours du DE, sur nos métiers, sur la rentabilité et l'organisation du travail.

Nous pensons que le risque est fort pour les demandeurs d'emploi de voir leurs droits affaiblis, et pour les conseillers de voir une partie de leurs tâches externalisées. **Seule la CFDT s'y est opposée**

Si pour certains, les votes changent selon les interlocuteurs sur un même dossier quoi qu'ils vous en disent, le SNU lui tient ses engagements : vous défendre à tous les niveaux